



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À SALLE DU CONSEIL LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2014, À 20 HEURES.

Sont présents: Le maire, monsieur Gaétan Gamache, le maire suppléant, monsieur Mario Bastille, la conseillère, madame Sylvie Vignet, les conseillers, messieurs Jacques Minville, Gérald Plourde, Steeve Drapeau et Jérôme LaViolette-Côté.

Également présents: Le directeur général, monsieur Jacques Poulin et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 27 octobre 2014;
4. Discours du maire sur la situation financière de la Ville;
5. Dépôt par le greffier de la déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil;
6. Assemblée publique de consultation concernant le premier projet de résolution numéro 550-2014 concernant la demande d'autorisation de conversion d'un grand immeuble existant et situé au 186, rue Fraser;
7. Approbation du second projet de résolution numéro 550-2014 concernant la demande d'autorisation de projet particulier d'occupation pour l'immeuble du 186, rue Fraser;
8. Approbation conditionnelle d'une vente de terrain situé au parc industriel à intervenir entre Conteneurs KRT inc. et Gestion KRT inc.;
9. Confirmation d'une permanence au poste d'aviseur technique au Service des travaux publics;
10. Confirmation d'une permanence à un poste régulier de journalier au Service des travaux publics;
11. Confirmation de permanence à un poste temporaire de journalier pour certains employés au Service des travaux publics;
12. Embauche d'un agent de développement communautaire Mada au Service des loisirs, culture et communautaire;

Rés. n°
575-2014



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

13. **Acceptation d'une liste de rappel d'employés pour combler un surcroît de travail ou un événement imprévisible ou un remplacement à court ou moyen terme;**
14. Approbation des états financiers datés du 31 octobre 2014;
15. Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 6 939 000 \$ pour le financement de certains règlements d'emprunt; **(Ce point est rayé de l'ordre du jour)**
16. **Refinancement de règlements d'emprunt pour l'émission d'obligations de 6 939 000 \$; (Ce point est rayé de l'ordre du jour)**
17. Modification du terme original de certains emprunts pour un terme plus court; **(Ce point est rayé de l'ordre du jour)**
18. Prolongation du terme original de certains règlements **d'emprunt dans le cadre de l'émission d'obligation de 6 939 000 \$;** (Ce point est rayé de l'ordre du jour)
19. **Approbation d'un reçu-quittance à intervenir avec monsieur Isaak Lajoie pour le règlement d'une réclamation;**
20. Approbation de la liste des camionneurs artisans affectés au transport de la neige pour la saison 2014-2015;
21. Augmentation du tarif à payer pour le transport de la neige de la saison 2014-2015;
22. **Acceptation d'une offre de services professionnels pour la réalisation d'une étude de conformité du CVCA, de l'électricité et de la plomberie de l'hôtel de ville;**
23. Emprunt au fonds de roulement pour pouvoir au dernier versement sur **l'achat d'une bande de terrain appartenant à la compagnie Parc de l'Ancre;**
24. Achat de couverts pour le Gala des Prestiges par organisé la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup;
25. **Remboursement d'un achat de couvert pour le dîner organisé par la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup;**
26. Délégation à un séminaire portant sur le patrimoine bâti des municipalités riveraines de la MRC de Rivière-du-Loup organisé par la Corporation de développement de Cacouna;
27. Autorisation de transfert budgétaire et emprunt au fonds de roulement **pour financer le remplacement des balises de la piste d'atterrissage à l'aéroport;**
28. Mandat à un avocat afin de percevoir des comptes non payés pour les années 2011 à 2014;
29. **Approbation des comptes et salaires d'octobre 2014;**
30. Proclamation de la Semaine de la justice réparatrice du 16 au 23 novembre 2014;
31. Condoléances à monsieur Yves Fortin à la suite du récent décès de sa belle-mère;
32. Période de questions orales;
33. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Rés. n°
576-2014

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 OCTOBRE 2014**

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Jérôme LaViolette-Côté:

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 27 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE**

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, (LRQ c. C-19), le maire, monsieur Gaétan Gamache, fait lecture de son rapport sur la situation financière de la Ville de Rivière-du-Loup.

5. **DÉPÔT PAR LE GREFFIER DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL**

Le greffier dépose devant ce conseil le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers, messieurs Jacques Minville, Jérôme LaViolette-Côté et Mario Bastille.

6. **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO 550-2014 CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CONVERSION D'UN GRAND IMMEUBLE EXISTANT ET SITUÉ AU 186, RUE FRASER**

Membres du conseil,
Mesdames, Messieurs,

La présente assemblée publique de consultation a pour but d'expliquer à la population le projet de résolution numéro 550-2014 adoptée le 14 octobre dernier, les conséquences de son adoption finale et de permettre aux citoyens et représentants d'organismes du milieu qui le désirent de s'exprimer sur celui-ci.

Ce projet de résolution fait suite à une demande d'autorisation de projet particulier d'occupation d'immeuble déposée par madame Denise Côté et vise l'immeuble situé au 186 rue Fraser, lot numéro 4 531 850, du cadastre du Québec lequel fait partie de la zone commerciale récréotouristique 7-Cr.

Le projet consiste à la conversion et à l'occupation d'un grand immeuble existant dont la vocation peut difficilement devenir récréotouristique. Cette nouvelle autorisation fait en sorte qu'il faut modifier la liste des usages autorisés à la zone 7-Cr du règlement de zonage pour y ajouter les classes et les sous-classes d'usages suivants:

23 A B C (concernant certain type de vente au détail de produits courants);

25 A B C (concernant la vente au détail de meuble, mobilier de maison et équipements);

26 A (concernant la vente au détail de quincaillerie sans entreposage extérieur);



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

- 31 A à F (concernant les services personnels);
- 32 B, C, F et G (concernant certains services professionnels);
- 33 C D E (concernant certains services financiers);
- 34 A à F (concernant des services d'affaire et de consultation);
- 38 A à E (concernant des services techniques reliés aux bâtiments et à la réparation d'appareils);
- 44 E et F (concernant l'éducation professionnelle spécialisée);
- 81 C (concernant les billards et quilles)

De plus, les conditions suivantes s'appliquent:

1. Aucun agrandissement de bâtiment principal et aucun ajout de bâtiment accessoire tant qu'un plan d'ensemble du site ne sera présenté et évalué;
2. Procéder à la plantation d'arbres dans la bande de verdure de la cour avant.

Le projet de résolution contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire, puisque cette résolution permettra des usages venant en contravention à la disposition du règlement de zonage numéro 1253 relative aux usages applicables à la zone 7-Cr. Un avis touchant les personnes habiles à voter sera publié à cet effet dans le journal Info Dimanche du 12 novembre 2014.

Le projet de résolution numéro 550-2014 de même que les croquis représentant les zones touchées et contiguës peuvent être consultés au bureau du greffier et de l'urbaniste, à l'hôtel de ville, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

En terminant, j'invite la population à communiquer avec le greffier ou l'urbaniste de la ville pour obtenir de plus amples informations concernant ce projet et la marche à suivre quant au reste des procédures.

Y a-t-il des questions ou des commentaires provenant de la salle?

Second projet de
rés. n° 550-2014

7. **APPROBATION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 550-2014 CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION DE PROJET PARTICULIER D'OCCUPATION POUR L'IMMEUBLE DU 186, RUE FRASER**

ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs insérés dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce conseil a adopté le règlement numéro 1364, du 10 mars 2003, sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble applicable au territoire de la ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que l'objet du règlement est d'habiliter le conseil à autoriser, sur demande et sous certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements prévus au chapitre IV de la Loi;

ATTENDU qu'une demande de conversion d'un grand immeuble a été déposée par madame Denise Côté pour l'immeuble localisé au 186, rue Fraser faisant partie du lot numéro 4 531 850, du cadastre du Québec, et inclus dans la zone 7-Cr;



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

ATTENDU que ce projet particulier d'occupation d'un immeuble contrevient aux usages contenus au règlement de zonage numéro 1253, du 28 août 2000;

ATTENDU que ce projet particulier d'occupation d'un immeuble respecte les objectifs du plan d'urbanisme en matière d'usages avoisinants d'importantes voies de circulation telles que la rue Fraser;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé cette demande lors d'une rencontre tenue le 15 octobre 2014 en conformité avec les critères d'évaluation contenus au règlement numéro 1364;

ATTENDU que ce projet de conversion touche un grand bâtiment dont les conditions (superficie, positionnement et type d'occupation) rendent difficile de conformer son utilisation à la vocation de la zone ou du secteur auquel il est rattaché;

ATTENDU qu'aucun investissement n'est planifié pour ledit site et que l'objectif de cette demande n'est que d'utiliser les locaux à l'intérieur du bâtiment;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter une partie de la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'accorder la demande d'autorisation du projet particulier d'occupation d'un immeuble déposée par madame Denise Côté en fonction de la recommandation du comité;

ATTENDU que le projet de résolution numéro 550-2014, du 27 octobre 2014, a été soumis à une assemblée publique de consultation le lundi 10 novembre 2014, à 20 heures, à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville au 65, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Rivière-du-Loup;

ATTENDU que suite à cette consultation, ce conseil ne désire apporter aucun changement au projet de résolution;

ATTENDU que ce second projet de résolution doit être soumis à un processus d'approbation référendaire, puisqu'il contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jérôme LaViolette-Côté, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le second projet de résolution numéro 550-2014 autorisant la demande d'autorisation de projet particulier d'occupation d'un immeuble déposée par madame Denise Côté relative à l'occupation du grand immeuble existant et situé au 186, rue Fraser, afin que soient ajoutés à la liste des usages déjà autorisés à la zone 7-Cr du règlement de zonage, les classes et les sous-classes d'usages suivants numérotés selon la classification des usages du règlement de zonage, et ce, aux conditions suivantes:

- 23 A B C
- 25 A B C
- 26 A
- 31 A à F
- 32 B, C, F et G



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

- 33 C D E
- 34 A à F
- 38 A à E
- 44 E et F
- 81 C

Conditions:

1. Aucun agrandissement de bâtiment principal et aucun ajout de bâtiment accessoire tant qu'un plan d'ensemble du site ne sera présenté et évalué;
2. Procéder à la plantation d'arbres dans la bande de verdure de la cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
577-2014**

8. APPROBATION CONDITIONNELLE D'UNE VENTE DE TERRAIN SITUÉ AU PARC INDUSTRIEL À INTERVENIR ENTRE CONTENEURS KRT INC. ET GESTION KRT INC.

ATTENDU que Conteneurs KRT inc. souhaite vendre à Gestion KRT inc. le lot numéro 4 389 375, du cadastre du Québec situé au parc industriel, récemment acquis de la Corporation du motel industriel inc. en date du 28 avril 2014;

ATTENDU que Gestion KRT inc. est disposée à assumer, en lieu et place de Conteneur KRT inc., l'entière responsabilité à l'égard de toute contamination, dont la responsabilité pouvait incomber à Conteneur KRT inc., et tous les frais de décontamination pouvant être éventuellement rendus nécessaires dans le futur, et ce, quelqu'en soit la cause ou l'origine, ou le moment ou les événements à l'origine de la contamination et que de telles mentions sont incluses au projet d'acte de vente soumis à la Ville avec sa demande de dispense de respecter l'obligation de procéder à la confection d'un rapport d'étude environnemental;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil, conditionnellement au respect des conditions imposées par la Ville et incluses au projet de contrat annexé à la présente résolution à intervenir entre Conteneurs KRT inc. et Gestion KRT inc., lève en faveur de Gestion KRT inc. l'obligation qui lui incombe de procéder à la confection d'un rapport d'étude environnemental tel que prévu au contrat de vente d'un terrain situé au parc industriel et intervenu entre la Corporation du motel industriel inc. et Conteneurs KRT inc. en date du 28 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
578-2014**

9. CONFIRMATION D'UNE PERMANENCE AU POSTE D'AVISEUR TECHNIQUE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que la période de probation de monsieur François Viel prévue à l'article 7.04 de la convention liant le Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN) et la Ville vient à échéance;



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Rés. n°
579-2014

ATTENDU que le rapport d'évaluation complété par le contremaître et contresigné par le directeur du service démontre que monsieur Viel répond à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'il a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées au poste régulier d'aviseur technique au Service des travaux publics au Service des travaux publics;

ATTENDU que la période de probation accomplie permet de confirmer qu'il a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs de sa fonction et de ses responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le maire suppléant Mario Bastille:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, confirme la permanence de monsieur François Viel, au poste régulier d'aviseur technique au Service des travaux publics, conformément aux dispositions contenues à la convention collective de travail liant la Ville de Rivière-du-Loup au Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CONFIRMATION D'UNE PERMANENCE À UN POSTE RÉGULIER DE JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que le rapport d'évaluation complété par le contremaître et contresigné par le directeur du service démontre que monsieur Michaël Lortie répond à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'il a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées au poste de journalier régulier au Service des travaux publics;

ATTENDU que la période de probation accomplie permet de confirmer qu'il a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs de sa fonction et de ses responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, confirme la permanence de monsieur Michaël Lortie, au poste régulier de journalier au Service des travaux publics, conformément aux dispositions contenues à la convention collective de travail liant la Ville de Rivière-du-Loup au Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
580-2014

11. CONFIRMATION DE PERMANENCE À UN POSTE TEMPORAIRE DE JOURNALIER POUR CERTAINS EMPLOYÉS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que la période de probation de madame Peggy Chouinard et de messieurs David Héon, Simon Sénéchal, Bruno Gauvin, Gilbert Roy, Serge Morin, Samuel Lapointe et Marc-André Dubé prévue à l'article 7.04 de la



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

convention liant le Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN) et la Ville vient à échéance;

ATTENDU que les rapports d'évaluation complétés par les supérieurs immédiats et contresignés par les directeurs des services concernés démontrent que ces salariés répondent à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'ils ont atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées à un poste de journalier temporaire au Service des travaux publics;

ATTENDU que la période de probation accomplie permet de confirmer qu'ils ont atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs de leur fonction et de leurs responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, confirme la permanence de madame Peggy Chouinard et de messieurs David Héon, Simon Sénéchal, Bruno Gauvin, Gilbert Roy, Serge Morin, Samuel Lapointe et Marc-André Dubé à un poste temporaire de journalier au Service des travaux publics, conformément aux dispositions contenues à la convention collective de travail liant la Ville de Rivière-du-Loup au Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
581-2014

12. EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE MADA AU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Jérôme LaViolette-Côté:

Que ce conseil, sous la recommandation de la conseillère en santé et en sécurité du travail et ressources humaines, approuve le contrat de travail à intervenir avec madame Jade Lamarre, à titre d'agente de développement communautaire MADA, au Service des loisirs, culture et communautaire, à compter du 11 novembre 2014 et autorise le directeur du service à signer ledit contrat de travail pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
582-2014

13. ACCEPTATION D'UNE LISTE DE RAPPEL D'EMPLOYÉS POUR COMBLER UN SURCROÎT DE TRAVAIL OU UN ÉVÉNEMENT IMPRÉVISIBLE OU UN REMPLACEMENT À COURT OU MOYEN TERME

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, autorise le rappel des personnes ci-dessous listées pour combler un surcroît de travail ou un événement imprévisible ou un remplacement à court ou moyen terme en fonction des compétences et des connaissances requises pour exercer les fonctions qui leur sont confiées, et ce, conformément aux dispositions contenues à cet effet dans les différentes conventions collectives applicables;



Numéro de résolution

Que cette liste entre en vigueur à compter de la date de son adoption et pour une période n'excédant pas le 31 décembre 2015:

LISTE DE RAPPEL	
Nom	Accréditation syndicale
Bouchard, Mélanie	Syndicat des fonctionnaires municipaux de Rivière-du-Loup (FISA)
Dolbec, Isabelle	Syndicat des fonctionnaires municipaux de Rivière-du-Loup (FISA)
Gendron, Geneviève	Syndicat des fonctionnaires municipaux de Rivière-du-Loup (FISA)
Ouellet, Guylaine	Syndicat des fonctionnaires municipaux de Rivière-du-Loup (FISA)
Bérubé, Sébastien	Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN)
Boucher, Denis	Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN)
Caron, René	Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN)
Chouinard, Peggy	Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN)
Deschênes, Patrick	Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN)
Dubé, Marc-André	Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN)
Gauvin, Bruno	Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN)
Héon, David	Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN)
Lapointe, Samuel	Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN)
Malenfant, Nelson	Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN)
Miville, Mathieu	Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN)
Morin, Serge	Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN)
Ouellet, Marc-André	Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN)
Ouellet, Maxime	Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN)
Paradis, Sylvain	Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN)
Roy, Gilbert	Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN)
Sénéchal, Simon	Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN)

Que cette résolution abroge et remplace à toutes fins que de droits la résolution numéro 610-2013, du 9 décembre 2013, sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Rés. n°
583-2014

14. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DATÉS DU 31 OCTOBRE 2014

ATTENDU que tous les membres présents de ce conseil ont pris connaissance de la liste des états financiers déposée par la trésorière en date du 31 octobre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil approuve et adopte la liste des états financiers datée du 31 octobre 2014 déposée par la trésorière conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 939 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Ce point est rayé de l'ordre du jour.

16. REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 6 939 000 \$

Ce point est rayé de l'ordre du jour.

17. MODIFICATION DU TERME ORIGINAL DE CERTAINS EMPRUNTS POUR UN TERME PLUS COURT

Ce point est rayé de l'ordre du jour.

18. PROLONGATION DU TERME ORIGINAL DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DANS LE CADRE DE L'ÉMISSION D'OBLIGATION DE 6 939 000 \$

Ce point est rayé de l'ordre du jour.

Rés. n°
584-2014

19. APPROBATION D'UN REÇU-QUITTANCE À INTERVENIR AVEC MONSIEUR ISAAK LAJOIE POUR LE RÈGLEMENT D'UNE RÉCLAMATION

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Jérôme LaViolette-Côté:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service du greffe et des affaires juridiques, approuve le reçu-quittance, annexé à la résolution, à intervenir avec monsieur Isaak Lajoie relativement au remboursement de dommages causés aux pneus de son véhicule alors qu'il a circulé dans un nid-de-poule sur la rue Lafontaine, le ou vers le 11 mai 2014 et l'autorise à signer ledit reçu-quittance pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Rés. n°
585-2014

20. **APPROBATION DE LA LISTE DES CAMIONNEURS ARTISANS AFFECTÉS AU TRANSPORT DE LA NEIGE POUR LA SAISON 2014-2015**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des travaux publics, accepte la liste suivante des camionneurs artisans affectés au transport de la neige pour la saison 2014-2015 et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci:

1. Jeannine Pelletier
2. Gaétan Frenette
3. Jacky Malenfant
4. Gaston Bélanger
5. Transport Pettigrew
6. Les Entreprises Jean-Marie Côté inc.
7. Yves Saint-Pierre
8. Camille Lavoie & Associés
9. Laurencel Côté
10. Patrice Bélanger
11. Excavations Jean-Claude Malenfant inc.
12. Les Entr. Pierre Levesque enr.
13. Trans Forêt inc.
14. Excavations Bourgoïn & Dickner inc.
15. 7862-326 Canada inc. (Claude Dickner)
16. Constructions Jean-Paul Landry inc.
17. Équipements Pierre Lévesque
18. Guy Rodrigue
19. Embellissement Rivière-du-Loup
20. Transport Danny Pelletier
21. 9226-7640 Québec inc. (Placide Caron)
22. Constructions Jean-Paul Landry inc.
23. Transport Audrey Dickner inc.
24. Garage Michel Lepage enr.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
586-2014

21. **AUGMENTATION DU TARIF À PAYER POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE DE LA SAISON 2014-2015**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des travaux publics, accepte de porter le tarif payable pour le transport de la neige à partir de la saison hivernale 2014-2015 à l'Association des transporteurs en vrac de Rivière-du-Loup inc. à 1,4833 \$ le mètre cube et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que la présente résolution remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 442-2012, du 10 septembre 2012, sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Rés. n°
587-2014

22. ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CONFORMITÉ DU CVCA, DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE LA PLOMBERIE DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Jérôme LaViolette-Côté, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité de sélection, accepte la soumission de la firme d'ingénierie Dessau, au montant de 16 400 \$ taxes en sus, pour réaliser une étude de conformité du CVCA, de l'électricité et de la plomberie de l'hôtel de ville, conditionnellement à ce que l'entreprise conforme sa soumission aux exigences du devis d'appel d'offres en matière d'assurances et autorise le directeur du Service des travaux publics à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
588-2014

23. EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR POUVOIR AU DERNIER VERSEMENT SUR L'ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN APPARTENANT À LA COMPAGNIE PARC DE L'ANCRAGE

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil autorise la trésorière à procéder à un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 116 065 \$ remboursable en dix versements annuels, égaux et consécutifs d'une somme de 11 606,50 \$ à compter du 1^{er} juin 2015 pour financer le dernier paiement à verser sur l'achat d'une bande de terrain appartenant à la compagnie Parc de l'Ancre inc. conclu le 31 octobre 2012 et approuvé par la résolution numéro 512-2012 du 9 octobre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
589-2014

24. ACHAT DE COUVERTS POUR LE GALA DES PRESTIGES ORGANISÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:

Que ce conseil autorise la trésorière à verser une somme de 260 \$ taxes en sus, à la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup, pour l'achat de deux couverts pour le Gala des Prestiges qui se tiendra le samedi 15 novembre 2014 et autorise le maire et sa conjointe à y représenter la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
590-2014

25. REMBOURSEMENT D'UN ACHAT DE COUVERT POUR LE DÎNER ORGANISÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

<p>Rés. n° 591-2014</p>	<p>Que ce conseil autorise la trésorière à rembourser sur présentation de pièces justificatives, la somme de 30 \$ pour l'achat d'un couvert au dîner organisé par la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup qui s'est tenu le 10 novembre 2014 et lors duquel le maire y a représenté la Ville.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>26. DÉLÉGATION À UN SÉMINAIRE PORTANT SUR LE PATRIMOINE BÂTI DES MUNICIPALITÉS RIVERAINES DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP ORGANISÉ PAR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE CACOUNA</p> <p>Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Jacques Minville:</p> <p>Que ce conseil autorise la trésorière à verser une somme de 100 \$ taxes incluses, à la Corporation de développement de Cacouna, à titre de paiement d'une inscription au séminaire portant sur le patrimoine bâti des municipalités riveraines de la MRC de Rivière-du-Loup qui se tiendra les 21 et 28 novembre prochain et autorise le conseiller, monsieur Jérôme LaViolette-Côté, à y représenter la Ville.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 592-2014</p>	<p>27. AUTORISATION DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR FINANCER LE REMPLACEMENT DES BALISES DE LA PISTE D'ATERRISSAGE À L'AÉROPORT</p> <p>Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Mario Bastille:</p> <p>Que pour financer le projet de remplacement des balises de la piste d'atterrissage à l'aéroport, ce conseil autorise le transfert de l'enveloppe budgétaire réservée au projet d'évaluation du Tarmac à celui du remplacement des balises et procède à un emprunt au fonds de roulement d'une somme de 66 000 \$, remboursable en trois versements annuels, égaux et consécutifs de 22 000 \$ chacun, à compter du 1^{er} juin 2015.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 593-2014</p>	<p>28. MANDAT À UN AVOCAT AFIN DE PERCEVOIR DES COMPTES NON PAYÉS POUR LES ANNÉES 2011 À 2014</p> <p>Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:</p> <p>Que ce conseil mandate M^e Aline Dion, de l'étude Dubé Dion, avocats, afin de procéder à la perception des comptes en souffrance des années 2011, 2012, 2013 et 2014 apparaissant à la liste préparée par la trésorière et annexée à la résolution totalisant une somme de 25 619,12 \$.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 594-2014</p>	<p>29. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES D'OCTOBRE 2014</p> <p>Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:</p>



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Rés. n°
595-2014

Que tous et chacun des comptes et salaires mentionnés à la liste d'octobre 2014 soient approuvés et payés et que le maire et la trésorière soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 2 493 624,81 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30. PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE DU 16 AU 23 NOVEMBRE 2014

ATTENDU que la Semaine de la justice réparatrice se tiendra du 16 au 23 novembre 2014 sous le thème *Au cœur de l'innovation*;

ATTENDU que cette semaine vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à promouvoir et à démystifier la justice réparatrice qui offre une approche non conflictuelle et non punitive mettant l'accent sur le rétablissement des victimes, la responsabilisation des délinquants et la participation des citoyens, de manière à créer des collectivités plus saines et plus sûres, en offrant du soutien aux personnes touchées par un crime ou un conflit *les victimes, les contrevenants et les membres de la collectivité* ainsi que la possibilité de communiquer et de participer volontairement à une démarche dans un climat sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil autorise le maire à proclamer verbalement la semaine du 16 au 23 novembre 2014, *Semaine de la justice réparatrice à Rivière-du-Loup*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCLAMATION

Monsieur le maire proclame ensuite verbalement la semaine du 16 au 23 novembre 2014, *Semaine de la justice réparatrice à Rivière-du-Loup* et invite la population à participer aux activités de promotion organisées sous le thème *Au cœur de l'innovation*.

Rés. n°
596-2014

31. CONDOLÉANCES À MONSIEUR YVES FORTIN À LA SUITE DU RÉCENT DÉCÈS DE SA BELLE-MÈRE

Il est proposé par le conseiller Jérôme LaViolette-Côté, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:

Que ce conseil transmette ses plus sincères condoléances à monsieur Yves Fortin, magasinier au Service des travaux publics, ainsi qu'à sa conjointe Véronique et aux membres de la famille Gauthier, à la suite du récent décès de sa belle-mère, madame Renée Gauthier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

32. PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

Monsieur le maire répond aux questions orales provenant de la salle.

33. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le greffier,

M^e Georges Deschênes, OMA, avocat

Le maire,

Gaétan Gamache

